



Seizième séance du cinquième mandat, mercredi 28 juin 2023 à 18h30

Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage

Procès-verbal approuvé

Présents

Thierry Mathieu (président)
Julia Barbe
Mathilde Bourrier
Sophie Brandon
Ecaterina Bulea Bronckart
Bernard Cerutti
Elif Ceylan
François Dermange
Andreas Dettwiler
Valérie Dullion
Eric Eigenmann
Alexandre Flückiger
Doris Forster
Corine Frischknecht
Iaroslav Gaponenko
Alessio Giarrizzo
Stéphanie Girardclos
Marine Girardin
Anouchka Hofmann
Dirk Kerzel
Robin Lüchinger
Sophie Michelet
Sébastien Muller
Marcelo Olarreaga
Didier Péclard
Aurélien Roux
Tania San Jose
Thomas Straub
Jean-Pierre Wolf

Rectorat

Yves Flückiger, recteur
Stéphane Berthet, vice-recteur
Céline Carrère, directrice
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Didier Raboud, secrétaire général
Jean-Marc Triscone, vice-recteur

Excusé-e-s

El Shaddai Abebe
Anton Alexeev
Pierre Cosson
Fanny Cuman
Gabriele Diamanti
Elorri Harriet
Christophe Lovis
Mathilde Matras
Mary O'Sullivan

Lucia Ruiz Rosendo
Brigitte Galliot, vice-rectrice

Absent-e-s

Aline Chapuis
Alessandra Costa
Ekaterina Mokina
Lucia Luiz Rosendo
Antoine Geissbuhler, vice-recteur
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président présente l'ordre du jour et demande s'il y a de potentiels conflits d'intérêt.
Ce n'est pas le cas.

1.1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2023

Le Président souligne qu'une correction est demandée par la vice-rectrice Brigitte Galliot. Dans la phrase page 8, « 5.2 Discussion », 6^{ème} paragraphe :

« ... Quand ce sera suffisamment mûr, cela repassera devant la commission. »

Il faudrait remplacer « commission » par « Assemblée » : « Quand ce sera suffisamment mûr, cela repassera devant l'Assemblée ».

Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

Le Président rappelle le lien pour accéder à l'outil de prise de parole développé par Iaroslav Gaponenko. Il indique ensuite que la procédure de désignation entre dans une phase qui requiert la plus grande discrétion et enjoint les membres à respecter leur devoir de confidentialité. Les candidatures retenues seront rendues publiques dès le 20.09.2023. Le Conseil d'Etat a répondu à la demande d'entretien, et une conversation téléphonique devrait se tenir vendredi 30 juin, dans des modalités qui devront encore être définies par le DIP.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le Recteur indique que le message FRI 2025-2028, un message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation, n'est pas encourageant, une augmentation de 1% est prévue. Cela aura un impact sur les projections budgétaires.

QUESTION concernant les coupures budgétaires annoncées au printemps 2023.

Le rectorat a annoncé ce mois de mai, par l'intermédiaire des décanats, des coupures structurelles et immédiates des budgets de recherche et d'enseignement de 4%, à raison de 1% par an sur les quatre prochaines années. La communauté universitaire s'interroge sur les raisons de ces coupures, et leur nature, c'est-à-dire leur pérennité. Nous avons toutes et tous conscience que les années écoulées ont vu le budget de l'Université alourdi par la crise du Covid, et les mesures d'accompagnement et de suivi de la pandémie, ainsi que par d'autres crises, notamment énergétique. Mais ces déficits devraient être conjoncturels, et à ce titre, les coupures associées à un retour à l'équilibre du budget devraient être limitées dans le temps.

Une analyse rapide du budget opérationnel montre que les coûts structurels, sur les dix dernières années, ont crû plus vite que les revenus, les dépassant actuellement de quelques pourcents. Nous avons conscience que le budget n'est pas le résultat net de l'Université, mais il en représente la

partie active, en finançant la recherche et l'enseignement, les deux missions fondamentales de l'Université.

Ainsi, la communauté universitaire est inquiète sur le futur que ces coupures laissent entrevoir. Sur les dix dernières années, le nombre d'étudiants accueilli par l'Université a augmenté de 20 à 50% selon les filières, nécessitant une augmentation des ressources dédiées à l'encadrement (personnes, matériel) sans que le budget DIP augmente de manière adaptée. En parallèle, les financements du Fonds National Suisse, sans s'être taris, sont devenus plus compétitifs, et le financement, notamment des grands équipements, est devenu lui très complexe. De plus, l'exclusion de la Suisse des programmes de financement européens a fortement aggravé cette tendance à l'assèchement des fonds de recherche. Enfin, pour ce qui des financements propres de l'Université, des coupures de 3%, initialement proposées comme non-dépenses, ont été introduites en 2014, avant de devenir pérennes en 2019.

Malgré tout, le budget opérationnel de l'Université a régulièrement augmenté depuis 2014, année où il était en excédent. Ainsi, les déficits actuels interrogent la communauté universitaire, notamment sur la nature du déficit, qu'il soit structurel ou conjoncturel, qui se demande quels postes de dépenses ont crû plus vite que planifié, et ont déséquilibré le budget actuel. A une plus large échelle, l'équilibre financier de notre institution, soit le résultat net incluant les résultats nets financier et opérationnel, interroge également la communauté universitaire. Il est particulièrement important de savoir si la performance financière de l'université améliore ou aggrave ses déficits de budget opérationnel. La communauté universitaire s'inquiète de ne pas pouvoir remplir ses missions fondamentales de recherche et d'enseignement. Enfin, à l'heure où le rectorat s'engage dans un plan de réformes des ressources humaines, la perspective d'une réduction budgétaire ne peut venir qu'en opposition avec la mise en place des régulations introduites par ledit plan.

La communauté universitaire questionne aussi le peu de communication interne qui a été faite pour accompagner l'annonce des coupures. Par les questions ci-dessous, nous espérons que le rectorat pourra remédier à ce défaut d'information. Nous souhaiterions une réponse écrite, et donc accessible à toute la communauté universitaire, ainsi qu'une discussion permettant les éclaircissements nécessaires à la prochaine séance de l'Assemblée.

1- Quelles sont les évolutions notables des revenus de l'Unige sur les 10 dernières années ? 2- Quelles sont les évolutions notables des charges de l'Unige sur les 10 dernières années ? 3- Comment expliquer le déficit actuel au budget de l'Unige ? Quel est son montant exact ?

S'agit-il d'un déficit structurel, ou conjoncturel lié, par exemple, à la crise du Covid ? Si les deux existent, quelles sont leurs valeurs respectives ?

Un déficit structurel est lié à un poste de dépenses qui a crû plus vite que le budget prévisionnel. Quels sont les postes de dépenses qui ont rendu le budget déficitaire sur les 10 dernières années ? Y a-t-il des nouveaux postes de dépenses prévus qui créeront un déficit supplémentaire dans les prochaines années ?

L'Université possède des réserves financières qui permettent de financer les déficits conjoncturels, en particulier le fonds stratégique et le fonds d'innovation et de développement (FID). Quelle est la situation financière de ces réserves, et leur évolution sur les dix dernières années ? Quelles ont été les dépenses majeures sur ces réserves sur les dix dernières années ? Est-ce qu'une utilisation systématique de celles-ci a potentiellement masqué la situation courante ?

Comment le Rectorat justifie-t-il les coupures structurelles proposées de 1% sur 4 ans, soit 4% au total ? Quelle répartition des coupures le rectorat a-t-il prévu, notamment entre l'administration centrale et les facultés ? Est-ce que les coupures proposées serviront en partie à reconstituer les réserves (qui sont à la discrétion du rectorat - et non des facultés/sections/départements) ?

REPONSE

Le rectorat prend pleinement la mesure des inquiétudes et des interrogations de la communauté universitaire. Rappelons en préambule, que le directeur de la DiFin a organisé, en compagnie du Recteur, des séances d'informations et de discussion avec les décanats des 9 facultés, les directions des 13 centres inter-facultaires, et les directrices et directeurs de divisions. Les

administrateurs et administratrices des facultés et de la plupart des centres ont pris part à ces séances. Une présentation a également été réalisée dans une séance « Recto-Fac » pour répondre aux questions spécifiques des administrateurs et administratrices des facultés et des centres.

Notons également que conformément à ses obligations légales, l'Université de Genève publie chaque année son rapport annuel, son rapport financier et son budget, tous accessibles sur son site web et présentant des informations détaillées sur la situation financière et les choix de l'institution. Ils répondent en bonne partie aux préoccupations légitimes exprimées par l'Assemblée de l'Université.

1- Quelles sont les évolutions notables des revenus de l'Unige sur les 10 dernières années ?

Au niveau du financement cantonal tout d'abord, l'augmentation nette enregistrée lors de la 3ème convention d'objectifs (COB), pour les années 2016 à 2019, n'a été que de 2 millions supplémentaires pour l'ensemble des quatre années. Nous avons signalé alors à nos autorités, que ce montant très insuffisant au regard de nos besoins (croissance notamment du nombre d'étudiant-es), allait nous obliger à utiliser activement les fonds de réserve de l'Université, notamment en puisant dans notre Fonds d'innovation et de développement (FID). C'est ce qui s'est produit puisqu'au cours de cette période, le FID a diminué de plus de moitié, passant de 8 828 917 CHF, à la fin de l'année 2015, à 4 156 406 CHF à la fin de l'année 2019. Au cours de cette période, nous avons néanmoins bénéficié de la mise en œuvre du volet financier de la nouvelle Loi fédérale sur les Hautes Écoles et des excellentes performances de l'Université en termes de subsides compétitifs de recherche et de croissance du nombre des étudiant-es avec pour conséquence une croissance importante de la subvention fédérale de base (+17 %), une hausse qui n'était pas destinée à se poursuivre indéfiniment comme les années postérieures à 2020 l'ont malheureusement démontré.

La 4ème COB, couvrant les années 2020 à 2023, n'a malheureusement pas permis de corriger le tir puisque l'Université a bénéficié d'un montant de 8 millions supplémentaires pour la totalité des années couvertes par la 4ème COB. Cette croissance s'est avérée insuffisante pour compenser la baisse de la croissance de la subvention fédérale de base et celle des tarifs de l'accord intercantonal universitaire (AIU) intervenues durant cette même période.

La subvention fédérale de base a connu un très net fléchissement dû, tout d'abord, à une croissance de l'enveloppe globale pour l'ensemble des HEU relativement faible (1,2% par année) et d'autre part à la détérioration de notre position relative par rapport aux autres universités suisses, en raison notamment d'une sous-performance en matière de fonds de recherche.

Au cours de cette dernière période, l'AIU a été revu, entraînant une baisse de ses tarifs par groupe de disciplines et une diminution massive de nos produits (2.7 millions). Cette évolution négative n'a été que très partiellement contrebalancée par le mécanisme de compensation dans la phase de transition vers le nouveau système de l'AIU et par la croissance du nombre des étudiant-es confédéré-es. Nous prévoyons que les produits de l'AIU n'augmenteront qu'à partir de 2026 alors que nos charges croissent de 4 % en 2023.

Malgré ces évolutions peu favorables, l'Université a su faire face constamment à des demandes nouvelles auxquelles le rectorat a dû répondre, en raison parfois d'exigences légales, mais aussi pour assurer le développement de notre institution. Et tout ceci en maintenant un compte d'exploitation toujours proche de l'équilibre jusqu'en 2022.

Nous aurions pu mettre en œuvre une politique plus conservatrice, durant la période 2016-2019, en constituant des réserves plutôt que d'utiliser l'entier de l'augmentation des subventions fédérales pour soutenir le rythme de développement de notre université et absorber la dynamique des charges liées aux activités-socle. Mais une telle approche nous aurait contraints à agir plus rapidement sur l'évolution de nos charges et donc à faire aussi des choix sur les prestations offertes par l'Université.

Même dans ce scénario, le retour de l'inflation en 2022 et son fort impact sur les charges nous aurait forcé à prendre des mesures complémentaires.

2- Quelles sont les évolutions notables des charges de l'Unige sur les 10 dernières années ?

Une source notable de croissance des dépenses de l'UNIGE est liée aux mécanismes salariaux (essentiellement les annuités octroyées par le Grand Conseil mais aussi plus récemment, l'indexation des salaires et la prime vie chère). Or, ces mécanismes n'étaient pris en charge qu'à hauteur de 66% jusqu'en 2022. Ce n'est qu'en 2023, que ce taux de couverture, à la suite de démarches répétées menées auprès de nos autorités, a été porté à 74%. Chaque fois que les salaires ont été ajustés, l'UNIGE a donc dû puiser dans ses autres fonds publics (Confédération ou autres cantons) pour allouer les ressources financières nécessaires à couvrir ces mécanismes.

Autre source importante et croissante de dépenses, les loyers payés par notre institution pour offrir les surfaces nécessaires pour l'enseignement et la recherche. Aujourd'hui, ces loyers représentent près de 8 millions de francs. Ils traduisent le fait que nos autorités ne parviennent pas à garantir les surfaces indispensables à nos activités. À ceci vient s'ajouter, avec le début de la rénovation d'Uni Bastions en 2023, saluée par toute la communauté universitaire, le besoin de louer des surfaces pour l'équivalent de 0.9 million par an et ceci jusqu'en 2027.

Une troisième source de dépenses qui ne cessent de croître, souvent à des rythmes de 4% par année, est associée aux abonnements à des revues auprès d'éditeurs tels que Springer, Elsevier ou Wiley qui détiennent une position dominante sur le marché. La même hausse est perceptible pour les logiciels informatiques.

Dans le même temps, l'augmentation des subventions de la Confédération et celle des autres cantons s'est ralentie et n'offre plus un potentiel suffisant de ressources à libre disposition pour garantir l'augmentation des charges contraintes. La conjonction de ces phénomènes et la volonté de maintenir le développement de notre institution expliquent la forte et rapide détérioration de la situation budgétaire.

Prolonger cette situation n'est plus tenable pour le Rectorat qui porte la responsabilité des choix institutionnels et est le garant de la crédibilité de l'Université devant les autorités cantonales.

3- Comment expliquer le déficit actuel au budget de l'Unige ? Quel est son montant exact ?

Le déficit prévu pour l'année 2023 est évalué à 10 millions de francs, en partant pourtant d'une situation à l'équilibre pour les comptes 2022. Ce déficit est la conséquence d'une croissance des charges 1.25 fois plus élevée que la croissance des revenus.

La principale source de ce déficit est associée à l'indexation des salaires à hauteur de 2,44% qui a été encore accrue par l'annuité attribuée au personnel de l'État. Ces deux décisions prises par nos autorités se sont traduites par une hausse de nos dépenses de plus de 6 millions dont 74% ont été couverts par l'indemnité cantonale, les 26% restant étant à notre charge (soit près de 2 millions). A cela s'est ajoutée la prime vie chère que nous avons dû assumer en totalité (soit 1,8 millions). A cela s'est encore ajouté l'impact négatif d'autres facteurs exogènes tels que l'évolution des subventions fédérales, de l'AIU et des taxes universitaires (soit baisse nette de 0.5 million) et les décisions institutionnelles de 2.6 millions pour répondre à des besoins dont le caractère obligatoire a été démontré, tels que l'augmentation des subventions aux crèches, au Campus Biotech, l'augmentation des loyers et des coûts de l'énergie et enfin l'augmentation des licences informatiques.

4- S'agit-il d'un déficit structurel, ou conjoncturel lié, par exemple, à la crise du Covid ? Si les deux existent, quelles sont leurs valeurs respectives ?

La crise COVID a certes suscité une hausse imprévue de nos dépenses que ce soit pour les aides sociales en faveur des étudiants, le coût des repas à 5 francs ou des dépenses liées à la sécurité. Cette hausse « conjoncturelle » de nos dépenses a pu être couverte en grande partie grâce à l'aide de nombreuses fondations et du canton qui nous ont octroyés des moyens extraordinaires pour faire face à ces dépenses, ainsi qu'en mobilisant les fonds propres du Rectorat. Le COVID passé, ces dépenses sont revenues à des niveaux plus normaux mais elles ne sont pas retournées totalement aux niveaux antérieurs à la crise COVID.

D'autres dépenses, telles que les licences zoom ont été acquises très rapidement pour faire face au passage en ligne de nos enseignements et nous les avons conservées parce qu'elles fournissent manifestement des prestations dont notre communauté ne saurait plus se passer. La crise COVID a donc eu un impact conjoncturel sur nos dépenses, mais s'est aussi traduite par des augmentations structurelles, comme la pérennisation des repas à 5 francs qui, suite à la suppression du financement cantonal qui avait été attribué pour une année, a contribué à détériorer le résultat prévu de 0,9 million et peut-être davantage dans la réalité des comptes 2023.

Nous avons dû également équiper toutes les salles de cours de plus de 50 étudiant-e-s de moyens audiovisuels pour assurer l'enregistrement des cours, des aménagements qui ont eu un impact sur l'usage de notre crédit de renouvellement mais pas sur notre budget de fonctionnement.

5- Un déficit structurel est lié à un poste de dépenses qui a crû plus vite que le budget prévisionnel. Quels sont les postes de dépenses qui ont rendu le budget déficitaire sur les 10 dernières années ? Y a-t-il des nouveaux postes de dépenses prévus qui créeront un déficit supplémentaire dans les prochaines années ?

En 2024, nous devrions subir, selon nos dernières informations, une hausse d'un peu plus de 7 millions des tarifs de l'électricité. Des négociations ont lieu actuellement entre les SIG et le Conseil d'Etat et une adaptation des tarifs est inéluctable, même si son montant reste encore incertain.

La deuxième source de croissance du déficit 2024 sera liée à une nouvelle indexation des salaires et l'impact décalé de l'annuité 2023 ce qui contribuera à détériorer encore le budget prévisionnel de 2 millions.

En 2024, si aucune mesure n'est prise le déficit devrait donc se rapprocher des 26 millions.

6- L'Université possède des réserves financières qui permettent de financer les déficits conjoncturels, en particulier le fonds stratégique et le fonds d'innovation et de développement (FID). Quelle est la situation financière de ces réserves, et leur évolution sur les dix dernières années ? Quelles ont été les dépenses majeures sur ces réserves sur les dix dernières années ? Est-ce qu'une utilisation systématique de celles-ci a potentiellement masqué la situation courante ?

Compte tenu des montants octroyés dans le cadre de la COB3 surtout, largement insuffisants, nous avons dû effectivement avoir recours au FID qui s'est progressivement épuisé, une situation que nous aurons atteint à la fin de cette année. Le FID n'est alimenté que par les excédents budgétaires réalisés, année après année, mais nos comptes sont tout juste à l'équilibre depuis 2020. Le FID n'a donc plus été alimenté depuis cette date mais son utilisation s'est poursuivie, notamment pour assurer les contributions en cash que l'Université s'est engagée à faire pour tous les NCCR en cours. Ces versements ont représenté au cours des dernières années près de 5.5 millions, soit 60 % des dépenses du FID. Le solde a été consacré au financement de projets innovants de notre institution pour 2.1 millions (23 %) et pour des soutiens ponctuels aux facultés et centres interfacultaires pour 1.5 millions.

En ce qui concerne la réserve stratégique, alimentée chaque année principalement par le produit de nos placements (soit près de 7 millions), elle nous permet de répondre de manière temporaire à des dépenses limitées dans le temps. Elle est aujourd'hui utilisée principalement pour financer le

programme E-administration (RH, Achats et finances), le développement des Systèmes d'information institutionnels et des aménagements dans les bâtiments universitaires.

7-Comment le Rectorat justifie-t-il les coupures structurelles proposées de 1% sur 4 ans, soit 4% au total ? Quelle répartition des coupures le rectorat a-t-il prévu, notamment entre l'administration centrale et les facultés ? Est-ce que les coupures proposées serviront en partie à reconstituer les réserves (qui sont à la discrétion du rectorat - et non des facultés/sections/départements) ?

Pour faire face à ce déficit structurel qui devrait culminer à près de 25 millions en 2027, si aucune mesure n'est prise, nous devons effectivement prévoir un plan de coupes budgétaires à hauteur de 4% au maximum d'ici 2027, soit 1% au maximum par année (coupes linéaires).

C'est un effort important auquel d'autres institutions sont confrontées. L'EPFL par exemple prévoit pour la seule année 2024 une coupe de l'ordre de 5%. Notre situation n'est pas unique en Suisse, bien au contraire.

Conscient de l'effort que cela pourrait représenter pour toute l'Université (facultés, centres, services, divisions), nous avons prévu un plan d'action en plusieurs points :

Demande de 6 millions supplémentaires, hors COB, au DIP pour ramener le déficit à un peu moins de 20 millions dès 2024.

Coupes ciblées portant notamment sur les dépenses énergétiques, en réduisant la consommation électrique, sur les frais de déplacements, les loyers, les licences informatiques et les abonnements aux périodiques scientifiques, etc.

Hausses de revenus

Coupes linéaires de 1% en 2024 sur toutes les structures de l'Université puis ajustement, année après année, compte tenu des résultats obtenus sur les axes 1 à 3 et sur l'évolution de notre planification financière.

En ce qui concerne les coupes linéaires, les mesures les moins douloureuses qui pourraient être envisagées par les facultés pour y parvenir sont :

Pérennisation des économies temporaires imposées aux facultés au travers du mécanisme de gel budgétaire depuis 2017. Ces 5 millions correspondent précisément à près de 1% des budgets facultaires.

Transfert de postes financés sur DIP au cours des années antérieures à 2023 répondant aux axes stratégiques de la COB5 et prise en charge de ces postes sur le budget COB5. Cette solution est totalement indolore pour les facultés mais implique l'utilisation d'une partie de la COB5 pour financer ce qui existait déjà.

Enfin, il convient de préciser que malgré ces efforts demandés à l'ensemble de l'Université, le projet de la COB5 en négociation avec le canton doit nous permettre d'arbitrer pour le budget 2024 un montant de 5,525 millions pour la première année de la COB5, aux fins suivantes :

0.4 million pour les NCCR encore en cours

1.25 millions au minimum pour le plan CCER

1.5 millions pour des projets spécifiques imposés par le DIP

2.4 millions pour de nouveaux projets entrant dans les objectifs de la COB5 et pour des dépenses du socle (cf point 2 ci-dessus)

En sus, nous prévoyons de réserver encore 3 millions pour des arbitrages hors COB pour des dépenses ayant un caractère obligatoire. Ces dépenses alimenteront elles aussi le déficit prévu pour l'année 2024 mais elles s'avèrent indispensables pour faire face à un certain nombre d'obligations légales.

Comme on peut le constater, les années 2024 à 2027 seront celles du profilage de notre institution qui ne peut se permettre de stagner et qui va poursuivre sa croissance dans des domaines stratégiques tout en faisant des efforts de réduction de ses dépenses dans des champs bien précis, choisis par les facultés, les centres et l'administration centrale, complétés par des efforts ciblés sur certaines dépenses.

intention du Rectorat qui souhaite rassurer pleinement les auteur-es de la question sur ce point.

M. Roux remercie le rectorat de cette réponse détaillée. La synthèse est importante même si ces explications ont déjà été fournies à différents niveaux. Les collègues sont inquiets de ne pas pouvoir répondre aux différentes missions de recherche et d'enseignement. Pour la faculté des sciences, les coupures prévues représentent un poste d'enseignement pour chaque section avec toutes les conséquences que cela implique. Les charges de personnel ont beaucoup augmenté ces dernières années et il n'est pas évident de comprendre cette augmentation de charges. Dans quel secteur ou faculté ces postes ont-ils augmenté et de quelle nature sont-ils ?

Le Recteur répond que souvent les facultés ont l'impression que les postes augmentent au central et il faudrait revenir sur cet aspect avec des explications. Les EPF ont décidé de coupure de 5 %, plus importantes que celles de l'UNIGE de 4% sur 4 ans, ce qui représente 1% par année. Bien entendu, il faut tout mettre en place afin d'éviter de préjudicier l'enseignement et la recherche. Des arbitrages devront être menés. Il est nécessaire de continuer à développer l'institution mais des efforts doivent être entrepris. L'augmentation de la facture d'électricité est importante, il y a peut-être des économies à faire. Il faut trouver de bonnes réponses à ces problèmes. Idem pour les locations. Au mois de septembre, un tour des facultés sera effectué afin de voir où de économies peuvent être opérées. Puis, examiner les comptes en 2024 et réajuster la cible si nécessaire. Le Recteur ne souhaite pas transmettre au prochain rectorat une situation financière périlleuse sans avoir pris des mesures. Une prise de conscience collective doit se mettre en place, sans panique mais avec rigueur. Les rencontres avec la nouvelle commission de l'enseignement supérieur du canton montrent que le soutien est total, le Recteur a bon espoir de voir l'enveloppe budgétaire augmenter.

M. Wolf indique que certain-es professeur-es ont du mal à comprendre si le déficit est conjoncturel, lié à l'inflation, ou structurel et par conséquent impactant les prochaines années. Tout cela n'est toujours pas très clair.

Le Recteur indique que la coupure de la dernière COB a laissé des traces, malgré les bons résultats des contributions fédérales. Ce qui a peut-être faussé la perspective. Ce qui pèse et va peser sur les finances, ce sont les mécanismes salariaux. L'inflation est un élément nouveau dans le paysage et si le canton prend 74% du montant de ces augmentations salariales, l'UNIGE doit tout de même déboursier 26%. L'inflation étant toujours là, il faut s'attendre à un impact sur les charges en 2024. Il y a donc de nombreuses variables et incertitudes difficiles à chiffrer dans le budget.

M. Giarrizzo demande si les postes prévus et financés par la COB5 seront des postes pérennes sur le budget de l'Université.

Le Recteur répond que ces postes seront pérennes. Le montant de la COB5 est un montant destiné à développer de nouveaux projets et ne pourra pas être intégralement dévolu à stabiliser des postes ou à réparer le passé. Le message du rectorat sur les économies n'est pas un message de stagnation, de décroissance, mais la poursuite du développement de projets prévus tout en réfléchissant à quelques restructurations.

Mme Girardclos demande pourquoi il y a 25% de réserve pour financer les mécanismes salariaux ; cela étant une décision politique, est-ce bien à l'Université de la financer ?

Le Recteur indique que la logique serait que ces augmentations de salaire, annuités, soient comprises dans l'enveloppe cantonale. Le Conseil d'État estime que l'Université a d'autres financements et qu'elle doit s'organiser pour couvrir cette partie des indemnités. Pour exemple, les HUG ont une compensation du canton de 92% des indemnités salariales et ils ont également accès à des ressources externes. Le canton a fait un geste et, compte tenu du contexte inflationniste n'a pas souhaité aller au-delà de 74%, ce qui crée une source d'inégalité entre institutions autonomes.

M. Roux souhaite savoir dans quelle mesure le soutien aux NCCR sera impacté par les réductions budgétaires.

Le Recteur répond que l'Université est engagée auprès du FNS pour le développement des NCCR et doit poursuivre leur financement. Il n'y aura donc pas d'impact sur ces projets, ce sont des domaines réservés.

M. Roux relève que le nombre d'étudiant-es d'autres cantons a diminué, et par conséquent la subvention fédérale y relative. Il se demande pourquoi les étudiant-es des autres cantons boudent Genève et ce qui pourrait être entrepris pour augmenter l'attractivité de Genève.

Le Recteur répond que le Global Studies Institute était unique en Suisse et attirait de nombreuses personnes d'autres cantons. Ces dernières années, une baisse de la demande a été constatée. Il

faut être présent sur les foires pour présenter les formations, et continuer à valoriser les cursus de l'UNIGE.

Le Président passe aux deux autres questions et demande au rectorat s'il souhaite apporter brièvement une réponse orale avant la réponse écrite réglementaire.

Point sur la situation : Motion « Espaces au sein de l'Université »

Cette question au Rectorat vise à faire le point sur la situation actuelle concernant la motion intitulée « Espaces au sein de l'Université » adoptée le 23 mai 2018 par l'Assemblée de l'Université. Cette motion, proposée par huit représentant.e.s du corps étudiant et soutenue par près de quarante associations estudiantines, abordait la question des espaces au sein de l'Université de Genève.

Contexte

La motion adoptée en 2018 contenait plusieurs demandes spécifiques relatives aux espaces au sein de l'Université. Parmi ces demandes, nous retrouvons :

L'augmentation du nombre d'espaces de repos et d'échange pour les étudiants tout comme pour tous les autres corps de l'Université ;

La fin des pratiques de cession à titre onéreux des espaces de l'Université tels que les cafétérias ;

La recherche d'un lieu où pourra être mis en place un bar étudiant et une salle polyvalente exploitable pour les événements étudiants, le tout sous la gestion des associations organisée de manière collective ;

L'appel aux compétences des personnes composant le Master en développement territorial en vue de la planification spatiale et le Master en Sciences de l'Environnement proposés par l'Université (par exemple en utilisant le cas de l'Université de Genève en tant qu'exercice dans le cadre de cours, dans le cadre d'une summer school, d'un sujet de mémoire ou d'une clinique pratique) ;

La mise à libre disposition des salles de séminaire lorsqu'aucun cours n'y est donné ;

L'attribution d'espaces pour des projets associatifs, notamment des bureaux pour les associations n'en ayant pas ou des espaces de stockage dans les sous-sols des bâtiments ;

L'élargissement des horaires des bibliothèques de manière à ce qu'elles soient accessibles de nuit ;

L'attribution de l'espace situé sous la cafétéria côté tram à Uni Mail à des projets associatifs ou des espaces de repos ;

La prise en compte des besoins étudiants dans le renouvellement des contrats des cafétérias universitaires ;

L'ouverture des espaces de restauration aux personnes n'étant pas client.e.s des sociétés exploitant ces espaces, qu'elles consomment un repas préparé chez elles ou acheté à l'extérieur de l'Université ;

L'installation d'un nombre suffisant de microondes dans tous les bâtiments de l'Université ;

L'installation de canapés dans tous les bâtiments de l'Université.

La question des espaces revient sur le devant de l'actualité. Les espaces sont au cœur des objectifs de l'Université, comme le souligne son plan stratégique. Les valeurs de l'horizon 2025 mettent l'accent sur la garantie d'un environnement propice à l'apprentissage et à la réflexion critique. Les objectifs du plan stratégique liés aux espaces comprennent l'amélioration de l'expérience étudiante (objectif n°6) et l'assurance d'infrastructures et de conditions de travail attractives pour des personnes du monde entier (objectif n°8).

Situation actuelle

Bien que des efforts aient été déployés pour faciliter l'accès aux cafétérias avec des repas à 5 francs, plusieurs problèmes persistent et montrent que les questions relatives aux espaces de l'université perdurent dans le temps et n'ont pas été réglées au cours des cinq dernières années,

ce alors que le nombre d'étudiant.e.s ne cesse d'augmenter. À ce jour, les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

Bâtiment UniBastion : Des problèmes d'espaces sont toujours présents dans ce bâtiment, nécessitant une attention particulière pour les résoudre.

Salles pour les associations : La disponibilité de salles dédiées aux associations reste insuffisante, limitant ainsi leurs activités et leur impact.

Salle(s) polyvalente(s) : La recherche d'un lieu adéquat pour l'implantation d'une salle polyvalente destinée aux événements étudiants n'a pas encore abouti.

Lieux de repos : Le manque d'espaces de repos adéquats pour les étudiant.e.s constitue toujours une préoccupation majeure.

Horaires de la bibliothèque : Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ne sont pas suffisamment étendus pour répondre aux besoins des étudiant.e.s, notamment le week-end et en soirée.

Horaires et accès aux cafétérias : Les horaires et l'accès aux cafétérias universitaires nécessitent une réévaluation pour mieux servir les étudiant.e.s et le reste de la communauté universitaire.

Micro-ondes : L'installation d'un nombre suffisant de micro-ondes dans tous les bâtiments de l'Université est toujours en attente.

Projet de reprise de la Comédie : Le projet de reprise des bâtiments de la Comédie avec une participation estudiantine proposait des solutions à plusieurs des problématiques évoquées ci-dessus, mais il n'a malheureusement pas abouti pour l'Université. Quelle alternative est proposée par le Rectorat ?

Question au Rectorat

La motion « Espaces au sein de l'Université », adoptée en 2018, a attiré l'attention sur la question cruciale des espaces au sein de notre institution universitaire. Malgré les efforts consentis, plusieurs problèmes identifiés persistent, entravant ainsi l'amélioration de l'expérience étudiante et la réalisation des objectifs stratégiques de l'Université.

Dans le contexte de la fin du mandat de l'actuel Rectorat et de la persistance des problèmes liés aux espaces de l'Université, nous sollicitons un bilan sur les actions entreprises de 2018 à 2023. Nous aimerions aussi avoir la liste des chantiers en cours et des projets du Rectorat actuel destinés à être transmis à la prochaine équipe rectorale.

M. Triscone indique que le travail sur les espaces de location se poursuit et des aménagements sont installés. Pour les espaces de rencontre, Uni Dufour sera réaménagé pour la rentrée avec de nouveaux espaces. Pour les associations, la mise à disposition d'un espace à Uni Mail sera proposée à la rentrée, tout comme des lieux de repos dans l'appartement du concierge. Quant aux horaires des bibliothèques, ils ont été étendus sur certains sites, le nombre de places a grandement augmenté. Enfin, l'horaire des cafeterias d'Uni Dufour et Uni Mail sera étendu et plus de micro-ondes seront disponibles. Tous les éléments seront détaillés dans la réponse écrite qui va suivre.

Le Président rappelle qu'il y a encore une question relative au plan 4Doc qui attend une réponse écrite. Ces réponses seront discutées à la séance de la rentrée.

4. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES (CGTF)

Le Président accueille Nicolas Rault, président et Christopher Horta, secrétaire de la CGTF

4.1. Présentation du rapport et des comptes : discussion

Le Président de la CGTF présente le rapport transmis à l'Assemblée.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Girardclos ne comprend pas la différence de montants dans les subventions ordinaires.

M. Horta répond qu'il existe deux types de subventions octroyées, la subvention ordinaire avec 300 francs de base plus 5 francs par membre inscrit. Pour les faitières facultaires, la subvention est de 2000 francs plus 5 francs par membre inscrit. La deuxième subvention est la subvention extraordinaire ; elle est acquise sur demande et présentation de projet. Elle peut être versée, partiellement ou entièrement ou refusée.

4.2. Approbation du rapport : VOTE

A l'unanimité, le rapport d'activité est approuvé par l'Assemblée.

4.3. Modification du Règlement de la CGTF : discussion et vote

M. Horta explique que le projet a été co-construit par le rectorat, la CGTF, la CUAE et les grandes associations représentantes des facultés. Certaines associations jouant le rôle de faitière facultaire manquaient de reconnaissance. Pour obtenir des fonds, elles doivent inscrire des adhérent-es en compétition avec les autres associations. La modification du règlement permet de modifier cet état de fait. Les associations faitières pourraient ainsi bénéficier d'une subvention ordinaire qui valoriserait leur travail de représentation.

Mme Barbe demande quel serait l'incidence financière pour les étudiant-es qui s'inscriraient pour une faitière facultaire.

M. Horta répond que les associations faitières facultaires n'inscriraient plus d'étudiant-es. Ce sont les associations départementales qui inscrivent les étudiant-es ; si elles sont affiliées à une association facultaire, le nombre de signataires se répercute sur la faitière.

M. Gaponenko ne comprend pas la différence entre faitière facultaire et universitaire.

M. Horta répond qu'il s'agit de l'échelon de représentation, s'il reste au sein de la faculté ou s'il a une représentation au niveau national.

M. Giarrizzo demande si les associations facultaires peuvent faire partie de la faitière universitaire. Il demande si le mécanisme fait qu'automatiquement toutes les associations départementales deviennent membres de la faitière universitaire.

M. Horta répond qu'il n'y a pas d'automatisme mais que la possibilité est offerte. Cela peut se décider en Assemblée générale.

Mme Girardclos estime que le changement est important et que le règlement présenté comporte des erreurs et des imprécisions, notamment l'article 8, qui est mentionné deux fois, et qui ne spécifie pas s'il s'agit d'association faitière facultaire ou universitaire. Le règlement doit être rédigé de manière qu'il soit compris, et les questions posées démontrent qu'il est nécessaire de le revoir et d'apporter des précisions. Un règlement qui comporte des erreurs ne peut être voté par l'Assemblée.

Le Président propose que le vote sur le règlement soit reporté à une séance ultérieure.

M. Flückiger rejoint les propos de sa préopinante. Il souhaiterait, sur la forme, une présentation avec colonnes pour présenter les modifications et ajouter un argumentaire sur les modifications demandées. Cela apporterait de la clarté. Il souhaiterait sur le fond savoir quelles sont les personnes ou instances qui ont été consultées. Il retient de la présentation que le rectorat a été consulté ainsi que les grandes associations. Il demande si le service juridique a donné son avis. Il suggère qu'un groupe de travail de l'Assemblée travaille sur ce règlement pour apporter son soutien à la CGTF.

M. Horta répond qu'une commission de l'Assemblée ira à l'encontre de la démarche participative mise en place par la vice-rectrice Louis-Courvoisier. La proposition est mûre sur le fond et fait consensus.

M. Péclard demande si des modalités ont été prévues pour les associations qui se trouvent à cheval entre plusieurs facultés et centre interfacultaires.

M. Horta répond par l'affirmative, et renvoie à l'art. 9 al. 4 du règlement.

Le Président propose de voter sur le report du vote sur le Règlement de la CGTF.

À l'unanimité moins deux abstentions, le vote sur le Règlement de la CGTF est reporté à une séance ultérieure.

Le Président demande à l'Assemblée si elle souhaite former un groupe de travail pour effectuer les modifications réglementaires en collaboration avec la CGTF.

L'Assemblée refuse de former un groupe de travail.

5. PRÉSENTATION DES INDICATEURS DE LA COB5

5.1. Présentation et discussion

Le Président ouvre la discussion.

Le Recteur informe que les co-responsables du Bureau de l'information statistique, Mmes Peila et Produit sont présentes pour répondre aux questions. Il rappelle qu'un seul indicateur doit être choisi pour chaque objectif, cela ne peut être totalement satisfaisant, il en est conscient. Les indicateurs choisis sont facilement accessibles et mesurables dans le temps. Les indicateurs sont assortis de valeur cible de départ et de valeur cible d'objectif à atteindre après 5 ans.

M. Giarrizzo formule plusieurs questions :

- Sur l'indicateur 3.6, *la proportion de diplômé-es ayant entamé leur recherche d'emploi durant leurs études*. Le CCER se pose la question de la pertinence de l'indicateur dans la mesure où l'UNIGE a peu d'influence sur les recherches d'emploi individuelles et que la recherche d'un emploi, ne signifie pas nécessairement de trouver un emploi. Quelle information cela donne-t-il sur l'accompagnement de l'UNIGE dans la recherche d'emploi ?

Le Recteur répond que des enquêtes nationales donnent des indications peu précises ; le rectorat voulait mettre en évidence les moyens mis à disposition des étudiant-es pour leur permettre de préparer leur entrée sur le marché du travail, et vérifier si les dispositifs mis en place sont adéquats. C'est donc le seul aspect de l'accompagnement qui est considéré.

M. Giarrizzo

- Sur l'indicateur 3.4 : *Part des entités ayant incorporé la durabilité dans leur cursus de bachelor parmi les entités concernées*, il souhaiterait comprendre ce que recoupe le mot entités.

Le Recteur répond que cela recoupe les facultés et les centres.

M. Giarrizzo

- Sur l'indicateur 4.1. : *Nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices des plateformes de recherche*, souhaiterait savoir de quelle plateforme il s'agit.

Mme Pella : la Vice-rectrice Brigitte Galliot, avec le soutien de Romain Cartoni, nouveau directeur du Service de soutien à la recherche, souhaite mettre en place un inventaire systématique des plateformes de recherche de moyenne taille (plus de 2 millions de CHF). Ce travail d'inventaire, de mise en valeur et de centralisation des plateformes va être fait ces prochains mois. La démarche sera la même pour l'indicateur 4.2, nombre et montant CHF alloués pour l'installation des nouveaux et nouvelles professeur-es assistant-es et associé-es : mise en place du recensement et du monitoring des fonds d'installation et d'équipement octroyés par la Commission administrative du Rectorat (COMAD) aux nouveaux/elles professeur-es. Concernant ces deux indicateurs tout est à mettre en place.

M. Giarrizzo

- Sur l'indicateur 4.2. : *Montants CHF alloués pour l'installation des nouveaux et nouvelles professeures assistantes et associées*, la logique est-elle que plus on dépense pour les installations, plus l'objectif est atteint avec le risque que cela tire artificiellement l'indicateur vers le haut. Ne serait-il pas plus judicieux de mesurer le nombre de personnes qui ont effectivement bénéficié de ces start-up packages ou crédits d'investissement.

Le Recteur comprend la remarque. Il souligne qu'il faut se rappeler que le rapport final comporte un commentaire ; il sera important de mentionner le nombre de personnes bénéficiaires de ces programmes. Il y a deux facettes, le montant global, qui mesure l'effort consenti par l'UNIGE pour attirer des personnes, et le nombre de bénéficiaires.

M. Giarrizzo souhaite remercier le rectorat d'avoir tenu compte des discussions avec l'Assemblée sur le rapport de gestion pour le point 4.3.

- Sur l'indicateur 5.2. : *Diminution de la proportion de CCER senior à temps partiel (< 50%) et des suppléances*, il se demande si l'indicateur n'est pas insidieux car rejoindre l'objectif pourrait consister à ne pas stabiliser les personnes ! Un indicateur sur les bénéficiaires d'augmentation de leur taux de travail n'aurait-il pas été plus judicieux ?

Le Recteur comprend et comme précédemment, le commentaire du rapport final devra intégrer un volet explicatif. Il réitère que l'intention est bien d'augmenter le taux de travail des CCER senior.

M. Giarrizzo

- Sur les indicateurs 7.1 et 7.3. : *Etat d'avancement de la stratégie immobilière, Etat d'avancement du projet logement étudiant-es*, il souhaiterait des précisions sur ces indicateurs.

Le Recteur répond que dans ces deux cas, il y a une stratégie du rectorat et que l'idée est d'indiquer les étapes de cette dernière en pourcentage du total. Il s'agira de lister les réalisations.

Mme Girardclos a trois catégories de remarques à formuler. Elle a cherché la cohérence entre les indicateurs et les objectifs formulés. Sur les 3.1., il y a le montant et le nombre de projet. Mais dans la colonne des indicateurs, il faudrait indiquer qu'il n'y pas que les montants qui sont pris en comptes.

Mme Peila répond que le choix s'est porté sur les montants. Les projets sont indiqués à titre indicatif.

Mme Girardclos estime que combiner les deux renforcerait la cible et la qualité de l'information transmise.

Le Recteur prend note de la remarque.

Mme Girardclos dans cette même optique les 3.4, 4.2, 4.4 et 5.1 pourraient également indiquer la proportion et les montants, ce qui rendrait l'information qualitativement supérieure et corrigerait les biais évoqués par M. Giarrizzo. Quant aux objectifs, ils sont tous décrits avec des verbes de type renforcer, soutenir, consolider. Il s'agit à chaque fois de mesurer une évolution de l'objectif. Donner un chiffre de départ est nécessaire pour mesurer la progression ou l'évolution. Elle suggère donc d'indiquer un chiffre de référence.

Le Recteur indique que le chiffre de référence est celui de 2022, et qu'il est indiqué.

Mme Girardclos relève que les montants de la COB5 ne sont pas encore mentionnés, s'agit-il du fait qu'ils ne sont pas encore connus ?

Le Recteur répond par l'affirmative.

Mme Girardclos remarque que les commentaires protocolés au PV de l'Assemblée sur la COB5 ne sont pas intégrés au texte.

Le Recteur répond que le processus est itératif et que le document a également été modifié par d'autres organes ou instances. Le texte présenté est toujours sujet à modification.

Mme Frischknecht souhaiterait que le Poliscopie soit mentionné sous le point 2.3. *Partager avec le grand public les enjeux et méthodes de la recherche scientifique, et développer la participation des citoyen-nés dans certains domaines des sciences humaines, sociales et naturelles.*

Ensuite, pour l'indicateur 4.5. *Soutenir la science ouverte et notamment les publications en open access et les données ouvertes*, elle souhaiterait que les ressources financières dédiées à l'open access soient mentionnées, car le verbe soutenir implique des moyens financiers.

Le Recteur répond qu'en effet des moyens financiers sont dédiés à l'open access. Dans le cas présent, le choix a été de savoir combien de personnes utilisent les ressources de l'open access, le verbe soutenir est mal choisi.

Mme Frischknecht pour le 5.3. *Mieux prendre en charge les risques psycho-sociaux en facilitant la détection et l'accompagnement des collaborateurs-trices en situation de détresse psychologique*, se demande pourquoi l'absentéisme est mesuré seulement pour le PAT et pas pour les autres corps.

Mme Produit indique que cela va être modifié ; le taux d'absentéisme du corps professoral n'est pas aussi bien documenté que celui du PAT.

Mme Frischknecht se demande si le lien entre le suivi d'une formation des membres du PAT et le soutien à l'évolution de carrière est judicieux sous 6.5. Certaines personnes suivent une formation qui n'est pas financée par l'Université et cela n'est pas considéré. Si on parle d'évolution des carrières, il serait plus pertinent d'inscrire le nombre de personnes ayant changé de fonction plutôt que celles qui suivent des formations.

Le Recteur répond qu'il s'agit de mieux connaître le nombre de personnes qui suivent des formations et se sont inscrites. Il indique que le financement des formations continues était important à évaluer car il ouvre des perspectives sur la capacité de changer de fonction. C'est bien l'impact de cette mesure que la COB souhaite mesurer.

Mme Frischknecht répond que dans ce cas, l'indicateur devrait mentionner l'impact de la formation continue sur le changement de carrière.

M. Triscone indique que ce qui est mesuré est le soutien à la formation du personnel administratif, cela ne veut pas dire que ce soutien aboutit nécessairement à une évolution de carrière.

M. Muller trouve la remarque de Mme Frischknecht pertinente. Le soutien considère donc bien la formation continue du PAT, et non l'évolution des carrières.

6. COMMISSION DU RÈGLEMENT INTERNE (CRI)

6.1. Rapport de la CRI : approbation

Le Président indique que le rapport a été envoyé à l'Assemblée. Il cède la parole à la Présidente de la CRI.

Mme San José rappelle les recommandations du rapport :

- Une demande de prolongation du mandat de la commission du règlement interne pour une période de 12 mois (jusqu'en juin 2024).
- La création d'un document de type « guide de l'utilisateur-riche » qui sera systématiquement remise aux nouvelles représentantes et aux nouveaux représentants qui prennent leurs fonctions à l'assemblée.
- La restructuration du site internet pour distinguer, d'une part, l'information au public et d'autre part, l'utilisation comme outil de travail par les membres de l'assemblée (p. ex. plateforme de type intranet où figurerait notamment l'information aux nouveaux membres), avec l'aide du service de communication de l'université.
- Une formation aux nouveaux membres du bureau, ainsi qu'aux nouvelles présidentes et nouveaux présidents, de formations courtes au droit des assemblées, ou a minima à la mise en application du règlement interne. Ces formations pourraient être conçues en interne, co-construites avec les représentant·es de l'assemblée en collaboration avec le secrétariat.

Le Président remercie la Présidente de la CRI et ouvre la discussion. Sans demande de parole, il procède au vote sur la validation du rapport de la CRI qui est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

6.2. Prolongation du mandat de la CRI : discussion et vote

Le Président met au vote la prolongation du mandat de la CRI qui est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

Pause.

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR

7. COMMISSION DE PILOTAGE DE LA PROCÉDURE DE DÉSIGNATION (COPILOP)

7.1. État des lieux des travaux : discussion

Le Président cède la parole à la vice-présidente de la Commission.

Mme Brandon informe que les membres de la COPILOP se sont réuni·es à plusieurs reprises ainsi qu'avec le Bureau ; les séances de la COPILOP étaient organisées autour de 4 points principaux :

1. Organisation des réunions
 - Agenda des réunions de cet été
 - Prise de contact avec les membres invités :
 - Service de l'égalité : Silvia Naef (suppléant si indisponible, Patrick Meraldi)
 - COST : Barbara Haering
 - Une secrétaire, Mme Séverine Gros, a été engagée pour assurer le suivi des séances.
2. Concrétisation du cahier des charges de la COPILOP
 - Les tâches qui incombent à la COPILOP au regard du RéRéou ont été définies, et agendées en fonction du calendrier imposé par la procédure. Ce cahier des charges a été discuté avec le Bureau afin d'être en accord sur la répartition des tâches et la compréhension de ce qui est demandé dans le RéRéou.
3. Confidentialité
 - Deux experts du service Cybersécurité de l'UNIGE ont été auditionnés pour s'assurer d'une procédure qui garantisse au mieux la confidentialité aux candidat·es et à la communauté universitaire ; données à sensibilité élevée (autant pour les candidat·es que pour les référent·es qui pourraient être mentionné·es dans les dossiers). L'erreur humaine est toujours possible, le but est de maximiser la sécurité des données et minimiser les risques de fuite/hacking.
 - Création d'un sharepoint, dans les conditions d'une haute sécurité

Chaque personne ayant accès à ces dossiers de manière numérique aura signé un formulaire de confidentialité ; de même pour les personnes consultant les versions papiers ; pour rappel, la consultation de ces dossiers sera possible dans le bureau de Sophie.

Lors de la nomination de la rectrice ou du recteur, les dossiers ainsi que le rapport de l'AU seront archivés par Sophie ; les mails et le sharepoint seront détruits.

4. Assesment et contact avec les cabinets

M. Wolf estime que l'organisation de la consultation des dossiers par les membres de l'Assemblée pose un problème. Il ne peut déléguer cette tâche à aucune instance ; il faudra du temps pour lire chaque dossier, notamment pour vérifier les informations. Il trouve que cette solution est très complexe. Les membres discutent de solution plus adéquates et pratiques, mise à disposition de tablettes avec les dossiers dans le bureau du secrétariat, etc.

Mme Girardclos propose d'être stratégique entre corps et se partager le travail plutôt qu'avoir 45 personnes qui s'inscrivent au secrétariat de l'Assemblée.

M. Giarrizzo rappelle que la COPILOP va proposer un premier tri des dossiers.

M. Wolf indique qu'il ne peut voter une short liste s'il n'a pas lu tous les dossiers. Sinon cela revient à dire que la COPILOP choisit la prochaine rectrice ou le prochain recteur.

Mme Bourrier indique qu'il y a un règlement de procédure qui a été voté et qu'il faut s'y tenir.

Mme Buléa relève que les membres de l'Assemblée ont accès aux dossiers avec les contraintes indiquées dans le règlement de procédure. La COPILOP a reçu le mandat de présenter une short liste qui sera discutée. Toutes les informations seront à disposition de tous les membres de l'Assemblée. Il reste à organiser les questions de modalité d'accès aux dossiers de candidature qui sont un peu contraignantes mais qui visent à préserver la confidentialité des candidatures.

M. Wolf relève qu'une personne peut consulter les dossiers au secrétariat et communiquer ensuite les détails aux journalistes. Le choix des modalités n'empêche en aucun cas les fuites, ni la signature de déclaration de confidentialité.

Mme Brandon répond que le risque zéro n'existe pas mais l'Assemblée aura garanti aux candidat-es le degré maximum de confidentialité en prenant ces mesures.

7.2. Délégation à la COPILOP du choix du cabinet externe et du suivi : VOTE

Mme Forster indique que la COPILOP a discuté des modalités de l'assessment, et contacté divers cabinets. Les évaluations devraient suivre un format d'interview, de tests écrits et de mises en situation. L'objectif étant de mettre en avant des comportements, réactions sous stress par ex, qui peuvent échapper lors d'un entretien plus formel. Le résultat de l'assessment devrait être présenté devant l'Assemblée afin que des questions puissent être posées. La COPILOP poursuit ses entretiens pour choisir le meilleur cabinet.

Le Président soumet au vote la délégation du choix du cabinet externe et du suivi à la COPILOP.

A l'unanimité moins une abstention, cette délégation est approuvée.

8. COMMISSION DE RECRUTEMENT (COREC)

8.1. Retour sur les démarches et contacts : discussion

Le Président indique avoir reçu des retours élogieux de personnes ayant contacté la COREC et le cabinet externe.

Mme Hofmann indique que les travaux de la Commission se sont bien déroulés et que la mise en place d'une telle commission a été très bien accueillie. Il est indispensable que les prochaines procédures adoptent une telle démarche avant l'ouverture du poste. Le travail du consultant externe a été précieux et apprécié par les candidat-es. La COREC est arrivée à la fin de son mandat et tiendra une dernière séance la semaine prochaine afin de clôturer ses travaux.

Mme Bourrier demande si un rapport sera établi afin de laisser une trace pour les prochaines procédures. Il serait bon d'avoir des traces de ce travail d'intelligence collective.

Mme Hofmann indique que cela sera discuté la semaine prochaine.

Les membres de la COREC sont chaleureusement applaudis par le plénum.

9. DIVERS

Le Président remercie la délégation étudiante qui termine son mandat. Il remercie les étudiant-es qui se sont investi-es dans les différentes commissions.

Les étudiantes et les étudiants sont chaleureusement applaudis par le plénum.

Le Président informe qu'il s'agit de la dernière séance du Professeur Eigenmann qui a présidé l'Assemblée durant 2 mandats.

Eric Eigenmann est chaleureusement applaudi par le plénum.

Mme Dullion rend hommage à Eric Eigenmann qui a présidé l'Assemblée de 2019 à 2021. Elle le remercie de son dévouement et de son sens de l'intérêt collectif. Il a présidé l'Assemblée à distance durant la période Covid, ce qui était devenu l'*A-zoom-blée* un certain temps. Eric a également accepté de présider ad intérim l'Assemblée, suite à la vacance de présidence en pleine procédure de désignation. Son sens du dialogue et son ouverture de principe à la discussion s'est toujours manifesté par une grande diplomatie envers ses interlocuteur-trices, dans des moments parfois pénibles ou difficiles.

Merci Eric pour ta générosité envers l'Assemblée et bonne route et succès dans les nombreux projets futurs !

Applaudissements.

M. Eigenmann indique que le professeur Dominique Jaillard va lui succéder ; il est spécialiste de l'histoire des religions antiques. Il remercie l'Assemblée, il a eu beaucoup de plaisir à siéger et souhaite des débats fructueux dans l'avenir.

Applaudissements.

Mme Hofmann informe que la délégation étudiante va rencontrer les nouvelles et nouveaux élu-es avant leur prise de fonction pour leur transmettre toutes les informations. Elle remercie les membres de l'Assemblée des débats enrichissants et des belles rencontres.

Applaudissements.

Le Président souhaite un bel été aux membres de l'Assemblée et lève la séance.

BILAN DE SÉANCE

Commission de gestion des taxes fixes

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité des membres.

Le Règlement de la Commission sera représenté lors d'une prochaine séance, avec un exposé des motifs des modifications apportées.

Présentation des indicateurs de la COB5

À la demande de l'Assemblée, le rectorat a transmis les différents indicateurs liés à la COB5.

Le choix de certains indicateurs a été discuté. Le rectorat a reconnu la difficulté de décrire la complexité d'une situation avec un seul indicateur, mais souligne qu'ils ont le mérite d'être à disposition.

Commission du Règlement interne (CRI)

La présidente de la commission, Tania San José, a présenté le rapport des travaux de la CRI à l'Assemblée qui en a pris connaissance en remerciant la CRI de ses travaux. Une prolongation du mandat de cette commission jusqu'en juin 2024 a été approuvée à l'unanimité. La commission souhaite, entre autres, proposer un guide d'utilisateur et améliorer la lisibilité du mode de fonctionnement de l'Assemblée en réfléchissant à la présentation du site internet notamment.

Procédure de désignation de la rectrice ou du recteur

Commission de pilotage de la procédure de désignation (COPILOP)

Un état des lieux des travaux de cette commission a été présenté par sa vice-présidente, Sophie Brandon. Elle a informé l'Assemblée de l'agenda des séances de l'été et des différents contacts pris. Le cahier des charges de la commission a été défini de manière précise, dans le respect du règlement de procédure (RéRéou).

L'Assemblée a délégué à la COPILOP le choix du cabinet externe d'assessment, les modalités ainsi que le suivi de l'assessment.

Commission du recrutement (COREC)

La co-présidente de la COREC, Anouschka Hofmann, a présenté les travaux de la COREC à ce jour. De nombreuses personnes à l'interne ont été sollicitées et les retours ont été très positifs sur l'utilité de cette commission dans la procédure de désignation.

La séance est levée à 21 heures 30.

Thierry Mathieu
Président

Sophie Desjacques Carnegie
Secrétaire